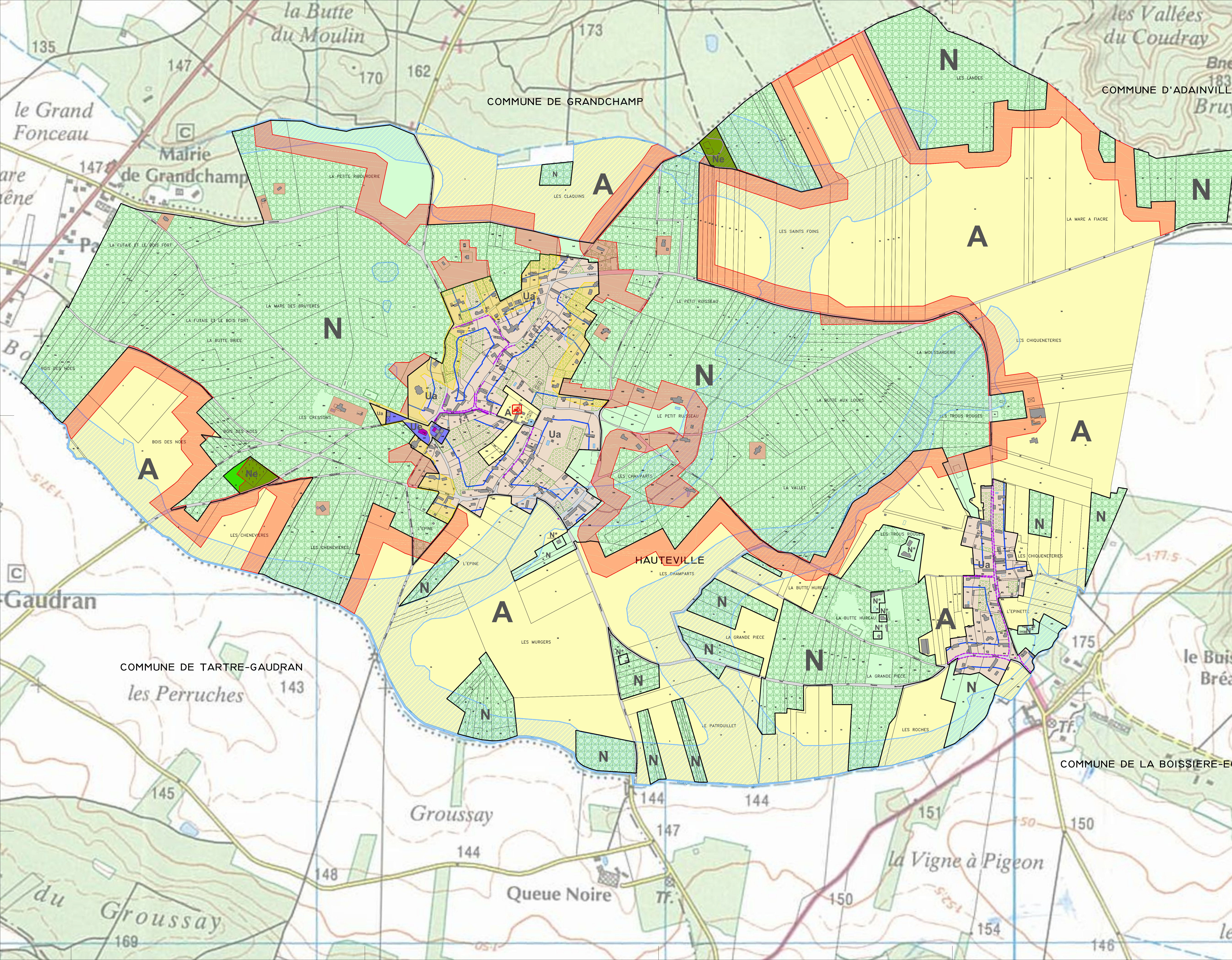




- Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 6 septembre 2014
- Arrêt du projet le 19 février 2016
- Dossier soumis à enquête publique du 15 juin au 15 juillet 2016
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 octobre 2016

ECHELLE :

1/4000

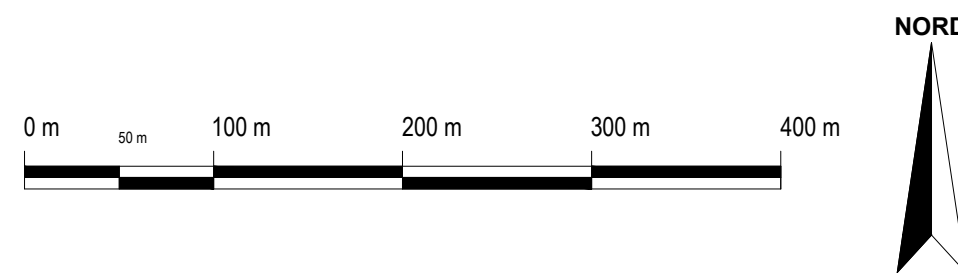
PHASE :

Approbation



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18 octobre 2016
approuvant
l'élaboration du
plan local d'urbanisme
de la commune de La Hauteville
Le Maire,

En Perspective Urbanisme et Aménagement
2 rue des Côtes - 28000 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 - FAX : 02 37 36 94 45 ■ courriel : agence@enperspective-urba.com



- LEGENDE**
- Ua** Zone urbaine habitat
 - Ue** Zone urbaine équipements
 - A** Zone agricole
 - N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
 - N*** Zone naturelle bâtie (écarts)
 - Ne** Zone naturelle équipements
 - Espaces boisés classés
 - Eléments paysagers identifiés au titre de l'article L123.1.5 III al.2 du Code de l'Urbanisme
 - Eléments bâtis identifiés au titre de l'article L123.1.5 III al.2 du Code de l'Urbanisme
 - Siège d'exploitation agricole en activité
 - Implantation à l'alignement obligatoire
 - Implantation à l'alignement possible
 - Recul maximum des constructions principales
 - Marge de protection des lisières du massif forestier en dehors des sites urbains constitués (tracé indicatif)
 - Marge de protection des lisières du massif forestier dans les sites urbains constitués (tracé indicatif)
 - Zones humides potentielles